

En cette période de pandémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée Covid 19, la priorité du groupe Eurofeu est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de ses collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage.

Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels appelés à travailler aux bureaux, en ateliers, ou chantiers et autres lieux, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics.

Le technicien doit l'avoir en sa possession. Il peut aussi être annexé au plan de prévention.



GÉNÉRALITÉS

J'ADOPTE LES BONS AUTOMATISMES OÙ QUE CE SOIT : CHEZ MOI, AU TRAVAIL...



Je me lave les mains régulièrement, sans oublier les poignets, entre les doigts et les ongles (voir affiche). Je préfère le lavage des mains à l'eau et savon, plutôt qu'au gel hydroalcoolique. J'utilise un sèche-mains ou un dispositif papier à usage unique. Éviter les gants. Ils peuvent être eux même vecteurs de transmission. A utiliser seulement ponctuellement en cas de doute.

Je ne me touche pas le visage en particulier le nez et la bouche.



J'utilise un mouchoir à usage unique et n'oublie pas de le jeter ensuite dans une poubelle.

J'éternue ou je tousse dans mon coude. Seules 33% des personnes pensent à le faire.



Je respecte une distance de protection de 1 mètre (soit 4 m² par personne). Détails dans le chapitre : **«Recommandations de gestion des espaces dans les locaux»**. Éviter les regroupements, tels que réunion, salle de pause, bureau. Privilégier les réunions à distance.

MAIS AUSSI JE PENSE À...



Je ne sers pas les mains. Je n'embrasse pas pour saluer, ni d'accolade.



J'aère mon bureaux toutes les 3 heures pendant 15 minutes. Je laisse les portes ouvertes dans la mesure du possible...



Je nettoie les écrans des photocopieurs, machines à café, bouilloires... Tout le matériel commun.

CHEZ MOI : Si j'ai des symptômes grippaux ou un proche du foyer, je préviens mon supérieur et contacte le médecin/15 en cas de symptômes graves. Je reste confiné chez moi jusqu'à preuve de guérison ou test négatif.
AU TRAVAIL : Si j'ai des symptômes, je préviens mon manager et le référent COVID pour prise en charge (Explication chapitre : « Protocole de prise en charge ... »).



Réfèrent
COVID-19
eurofeu



Toute personne est invitée à surveiller elle-même sa température, l'un des premiers symptômes du COVID-19.

SPECIFIQUE EUROFEU

Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** :



- Pour la circulation dans les locaux
- En présence d'une autre personne
- En intervention / En formation

Les outils à disposition :

1. Kits de prévention (masques, gants, gel, lingettes, sacs poubelles...) gérés par le chef d'agence

A raison de 2 masques par jour :
(Même si le modèle FFP2 peut tenir 8 h. Il est conseillé de le remplacer à chaque retrait, comme le déjeuner)

MASQUE CHIRURGICAL
destiné au personnel
itinérant.



MASQUE FFP2
destiné au
personnel itinérant.



2. Protocole d'intervention du groupe Eurofeu disponible dans le véhicule et sur le Web
3. Book détaillé groupe Eurofeu
4. Affiches avec procédures détaillées : Utilisation de gants, Utilisation de masques, nettoyage des mains
5. La liste des référents COVID du groupe (Le supérieur toujours le premier contact)
6. Affiches à déposer à l'entrée du site et ou véhicule pour annoncer notre présence
7. Solution pour PTI en cas de besoin (Protection Travailleur Isolé)



AU BUREAU/TÉLÉTRAVAIL

Le technicien prépare ses tournées à la maison avec son application sur son terminal (télétravail) en prévoyant un seul passage de préférence par semaine.

Toutes les interventions sont sur rendez-vous préalablement validées avec le référent du site. Le technicien explique son «protocole d'intervention du groupe Eurofeu» si besoin et prend connaissance du plan de prévention et des mesures spécifiques du client pour s'adapter si besoin. Attention les mesures clients ne peuvent être inférieures au protocole du groupe.

Si les travaux nécessitent l'intervention de plusieurs entreprises, définir un planning pour éviter, dans la mesure du possible, qu'elles soient simultanées et privilégier les temps d'intervention en dehors des temps de production.

Le(s) technicien(s) intervenant(s) doit avoir en sa possession tous les contacts téléphoniques nécessaires à la mise en œuvre des mesures arrêtées (accueil, personnel chargé du suivi des opérations...). La connaissance du référent COVID du site serait un plus pour ainsi s'assurer que les procédures en cas d'accident et d'intervention des services de secours ont été adaptées si nécessaire. Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés est disponible sur le book Eurofeu.

Demander à adapter les procédures d'accueil et de sortie afin d'éviter tout contact. À titre d'exemple : simple présentation de la carte d'identité (sans remise au gardien), l'ouverture des barrières d'accès/tourniquets sans action manuelle..., éviter d'avoir à appuyer sur des claviers/boutons (interphones...), à toucher des poignées/barrières, à échanger des documents.

Les salles de pause ou réfectoire : si la salle n'est pas condamnée, la plage de présence est élargie afin de limiter le nombre de personnes et respecter 1 mètre de distance même en extérieur. L'aménagement particulier de cette salle est définie dans le book du groupe Eurofeu. Exceptionnellement, les repas sur le poste de travail sont autorisés.

Un book détaille toutes les mesures spécifiques du groupe Eurofeu avec un affichage renforcé dans tous les sites.

EN ATELIER/ENTREPÔT

Le technicien récupère son matériel préparé en amont par le magasinier et repart. Les chargements se font individuellement pour éviter les regroupements. Seul le magasinier et le technicien concernés sont présents.

Aucune entrée dans l'agence ni dans les bureaux.

Les collaborateurs utilisent des lingettes et des gants adaptés mis à disposition.

L'accès à nos plateformes par des personnes extérieures est strictement réglementé. Il est demandé une prise de rendez-vous auprès du magasinier avec délai de prévenance de 24h pour préparation du matériel. La personne est interdite d'entrer.

EN PRESTATION (MAINTENANCE/CHANTIER)

Le technicien s'adapte au plan de prévention et aux mesures spécifiques du site préalablement fournis par le client. Attention le niveau de mesures ne pourra être inférieur au «Protocole d'intervention du groupe Eurofeu».

Avec le référent du site, valider les étapes d'intervention et déplacements.

Éloigner les occupants de la zone. Vérifier l'accès aux sanitaires mis à disposition. Lavage approfondi des mains avec du savon en début et fin de journée et à chaque changement de tâche toute la journée et au mieux toutes les 2 heures.

Le séchage des mains avec essuie-mains à usage unique. Le port des gants est obligatoire. Se laver les mains avant de boire, manger, fumer et d'aller aux toilettes.



S'il n'y a pas de point d'eau proche : utilisation du gel hydroalcoolique et gants régulièrement changés.

Le port du masque homologué obligatoire en toute situation.

Celui des lunettes est obligatoire dans les cas suivants :

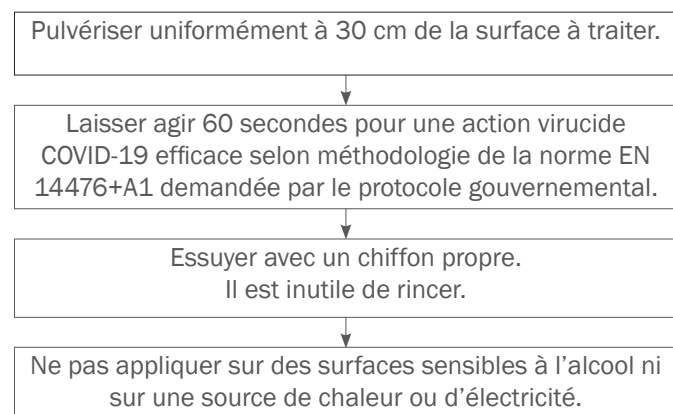
- Travail à moins d'un mètre d'une autre personne,
- En présence d'une personne malade, en attente de son départ des locaux,
- Quand il n'y a pas de garantie absolue de respect à tout moment de la distance

minimale : Limiter le nombre de personnes pour réduire les risques de rencontre et de contact. Limiter la coactivité en réorganisant les opérations : Mettre en place un plan de circulation permettant de respecter la distance entre les personnes, notamment lors des croisements. Privilégier le sens unique.



SOLUTIONS DE DÉSINFECTION DES SURFACES ET DES MAINS

Chaque organe de sécurité pouvant être en contact avec le client/utilisateur devra faire l'objet d'une désinfection avant et après intervention. Les éléments concernés sont : les extincteurs (poignée et lance), RIA (flasque, poignée, tuyau, robinet et diffuseur), commande manuelle de désenfumage et de détection incendie. Des précautions devront être prises pour éviter d'endommager les appareils, les étiquettes de traçabilité et les murs par exemple.



Ne sont pas concernés : Centrale SSI ou intrusion, détecteur de fumée, sirène, flash lumineux, BAES, caméras ... Dans cette catégorie, pour les appareils pouvant être touchés par le client/utilisateur : désinfection des mains avant et après sans porter ses mains au visage pendant la manipulation.

Ce même produit est efficace aussi pour la désinfection des mains : les frictionner pendant 60 secondes sur l'ensemble de l'épiderme de la même façon que le gel hydroalcoolique et laisser sécher. En cas d'absence de point d'eau, il peut être utilisé en remplacement du lavage toutes les 2 heures.

EN DÉPLACEMENT

Contractuellement, le technicien est garant du nettoyage de sa voiture.
A sa disposition, des lingettes fournies par le chef d'agence.
EVITER LE COVOITURAGE : 1 personne par véhicule avec un nettoyage renforcé. Sinon, obligation de porter le masque pour l'ensemble des passagers.
Chez le client : Le lavage des mains est obligatoire.
Les salutations restent verbales afin de respecter la distance de sécurité.
Ne pas mettre les mains au visage. Respecter les mesures demandées par le client.



Si un local est mis à disposition pour déposer du matériel, il doit être entièrement dédié et identifié pour être accessible seulement aux équipes eurofeu toujours dans le respect des gestes barrières.

Attribuer les outillages de façon individuelle, sauf en cas de port systématique de gants de travail. Limiter le prêt de matériel. Nettoyage du matériel (visseuse, perceuse, la clé à griffes...) avec des lingettes désinfectantes ou le spray de désinfection de surface :

- Avant et après utilisation
- A chaque pause et à minima 1 fois par demi-journée

Le lavage des mains est aussi obligatoire avant et après utilisation du matériel commun.

Les pauses et repas doivent se conformer aux consignes de sécurité citées dans le chapitre de «gestion des espaces» avec le calcul de jauge à 4m² par personne et «gestion des flux» dans le book et au maximum être par roulement pour éviter les regroupements. Les déjeuners au restaurant sont autorisés s'ils sont conformes aux directives de sécurité du gouvernement accessibles sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs#commerce>.

A lire aussi le «PROTOCOLE DE DECONFINEMENT COMMUN A TOUTE LA PROFESSION HCR» :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr.pdf>

Tous les consommables utilisés et souillés doivent être enfermés dans un sac poubelle fermé «doublé» et jeté sur le site en cas d'impossibilité, doivent être emportés en fin de journée et en fin d'intervention.

Nous avons des solutions pour PTI afin de protéger les collaborateurs qui pourraient se retrouver seuls sur un site.

Pour effectuer la signature sur l'écran TOTEM, le technicien nettoie avant et après. Aucun stylet n'est fourni au client.

Le technicien s'assure du dépôt et lavage régulier de ses vêtements de travail par le prestataire et chez lui pour les autres vêtements.

Les gestes barrières à adopter



Se laver les mains
régulièrement



Eternuer ou tousser
dans son coude



Utiliser un mouchoir à
usage unique



Port du masque
obligatoire



Ne pas serrer la main
ou faire la bise

Les mesures publiées sur : <https://www.eurofeu.fr/actualites/mesures-speciales-sante.html>